

**VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ**  
**Rapport du Bureau du Grand Conseil**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 5 décembre 2024 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement du Jura – Nord vaudois, sous-arrondissement d'Yverdon, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Stéphane BALET, né le 27 mars 1967, originaire de Mont-Noble (VS), ingénieur en électronique, domicilié Rue des Philosophes 19, 1400 Yverdon-les-Bains, qui remplace au sein du groupe socialiste M. Cédric Roten, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Jean-François Thuillard, Président, Patrick Simonin, 2<sup>e</sup> Vice-Président, Céline Misiego, Marc Morandi et Cloé Pointet, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 5 décembre 2024

*Le rapporteur :*  
*Stéphane Montangero*  
*Premier Vice-Président*